

Trente-septième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 12 juin 2019, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2019-06-0220

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-06-0221

PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI/FLS/FSE

2019-06-0222

L'ESSENTIEL DES TRAVAILLEURS

CONSIDÉRANT que l'entreprise L'Essentiel des travailleurs ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI, FSE et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-relève, FSE volet nouvel entrepreneur et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet nouvel entrepreneur, au montant de 5 000 \$, pour le projet de relève de l'entreprise L'Essentiel des travailleurs, de même qu'accorder un prêt FLI relève de 10 000 \$, incluant un moratoire d'un an, et un prêt FLS de 40 000 \$, sans moratoire;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-06-0223

TROPHÉE JR

CONSIDÉRANT que l'entreprise Trophée JR ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI, FSE et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier, FSE volet général et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet général, au montant de 1 200 \$, pour le projet de réaménagement de l'entreprise Trophée JR fantaisie en ballons, de même qu'accorder un prêt FLI régulier de 2 000 \$ et un prêt FLS de 2 000 \$, pour le projet d'acquisition;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-06-0224

PAREUR GREMAX

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pareur Gremax ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI, FSE et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier, FSE volet nouvel entrepreneur et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet nouvel entrepreneur, au montant de 3 000 \$, pour le projet de création de l'entreprise Pareur Gremax, de même qu'accorder un prêt FLI régulier de 6 000 \$ et un prêt FLS de 6 000 \$;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-06-0225

MAGNÉSIUM TECHNOLOGIE RECYCLE INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Magnésium technologie recycle inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLS au montant de 75 000 \$, à un taux d'intérêt de 8,5 % et un terme de 5 ans, et un prêt FLI au montant de 75 000 \$, à un taux d'intérêt de 5,2 % et un terme de 5 ans à l'entreprise Magnésium technologie recycle inc., pour l'acquisition d'équipements. Un moratoire de 12 mois sur le capital et 6 mois sur les intérêts est accordé;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Conditions :

- Preuve de mise de fonds de 200 000 \$ minimum de l'investisseur privé ;
- Preuve d'enregistrement d'une hypothèque mobilière de troisième rang prenant en garantie l'universalité des biens présents et à venir ;
- Confirmation d'un financement à la hauteur de 491 000 \$ du Fonds de diversification économique – MRC des Sources ;
- Confirmation d'un financement d'une institution bancaire pour un prêt de type PPE de 350 000 \$;
- Confirmation de l'obtention du permis d'usine pilote du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant le premier déboursé.

Argumentaires :

- Le FDE et DESJARDINS ont aussi donné 12 mois de moratoire sur le capital afin de permettre à l'entreprise de bien faire la période de démarrage et aussi que l'entreprise se ramasse un meilleur fonds de roulement. Je recommande que nous donnions nous aussi 12 mois de congé de capital et 6 mois de congé d'intérêts.
- Dans le cadre du Prêt PPE de Desjardins, l'institution demande d'avoir le premier rang.
- Le FDE demande le deuxième rang. Nous serons en troisième rang. Étant donné que les équipements achetés vont servir à fabriquer une ligne de production qui est propre à cette entreprise (aucune concurrence en

Amérique du Nord et probablement Mondial), ceux-ci n'ont pas une bonne valeur de revente car il n'y aura pas beaucoup d'acheteurs potentiels. Donc, avoir le deuxième rang ou le troisième rang, il n'y a pas de différence majeure au niveau de nos sûretés.

Adoptée.

2019-06-0226

CHEF TRAITEUR ESTEBAN – ENTENTE DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que l'entreprise Chef traiteur Esteban ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le 15 avril 2014, la MRC des Sources accordait un prêt de 15 000 \$ à Chef traiteur Esteban afin de soutenir le promoteur, M. Steve Tardif, dans l'expansion de son entreprise;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, M. Tardif fait face à des difficultés mettant en péril l'avenir de Chef traiteur Esteban et c'est à ce moment qu'il commence à avoir des retards et cesse les remboursements de son prêt FLI;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre le 5 juin 2019, M. Steve Tardif offre de rembourser son prêt dont le solde est de 3 927,16 \$ à raison de 50 \$ par semaine et qu'il désire payer la totalité de son prêt au moment de la vente de ses équipements restants (poêle à convection, fourneau à dix ronds et hotte de cuisine);

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'acceptation de l'entente de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte l'offre d'entente de règlement de M. Steve Tardif pour le prêt dont le solde est de 3 927,16 \$, à raison de 50 \$, sans intérêt et un terme de 18 mois, dans le dossier Chef traiteur Esteban,

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-06-0227

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier